

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 3856 HT - Société par actions simplifiée (SAS) 1376 HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 1416 HT - Société en nom collectif (SNC) 2196 HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 1476 HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (SRL) « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée » : EURL 1246 HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : tarifs HT à la ligne : 80 (4,37 €) - 75/92/93/94 (5,38 €) - 77/78/95 (5,14 €)

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

Avis rectificatif
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SIAAEP DU BOCAGE

Monsieur DIDIER FOURDRAIN,
23 rue de la tour 77710 Lorrez le bocage
Tél. : 0164314813, Courriel :
interco.lorrez@wanadoo.fr.
Objet du marché : Travaux de réhabilitation des ouvrages de Blennes.
Type de marché : Travaux.
Site ou lieu d'exécution principal : 23 rue de la tour 77710 Lorrez le bocage.
Lieu de livraison : 23 rue de la tour 77710 Lorrez le bocage.
Code NUTS : FRI02
L'avis implique un marché public.
Des variantes seront-elles prises en compte ; oui
Informations rectificatives : Dans la rubrique «Date limite de réception des offres» : Au lieu de : «18 octobre 2021, à 12 heures», lire : «28 octobre 2021, à 10 heures».
Type de procédure : Procédure adaptée.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 octobre 2021.

Avis divers

COMMUNE DE TRILPORT

Approbation de la modification simplifiée n 2 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 30 septembre 2021, le conseil municipal a approuvé la modification simplifiée n 2 du plan local d'urbanisme de Trilport. Cette délibération est affichée en mairie de Trilport pendant un mois à compter du 11/10/2021.

Le dossier de modification simplifiée n 2 du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Trilport aux jours et heures habituels d'ouverture.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE ISLES-LES-VILLENAY

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 19 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune d'Isles-les-Villenois a précisé les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Isles-les-Villenois à partir du 2 novembre 2021 au 3 décembre 2021 inclus.

Cette modification simplifiée a pour objet de simplifier certaines règles en zone UA pour favoriser l'aménagement et les futurs projets architecturaux en centre ancien du bourg.

Les pièces du dossier avec les éventuels avis émis sur ce projet ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations seront déposés à la mairie d'Isles-les-Villenois pendant une durée d'un mois aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi (Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le Mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 15h00 à 17h30, le samedi de 9h30 à 12h00). Les informations relatives à la mise à disposition peuvent être consultées sur le site internet de la Commune, à l'adresse suivante : www.isleslesvillenois.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre mis à sa disposition.

Le présent avis sera publié par voie d'affiches notamment à la porte de la mairie et par tout autre procédé en usage dans la commune.

Le Maire

COMMUNE DE TRILPORT

Approbation de la révision allégée n 1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 30 septembre 2021, le conseil municipal a approuvé la révision allégée n 1 du plan local d'urbanisme de Trilport. Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 11/10/2021.

Le dossier de révision allégée n 1 du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Trilport aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture ou à la sous-préfecture de Seine et Marne.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL BRIARD

Avis de participation du public par voie électronique pour un projet soumis à évaluation environnementale (art. L123-19 du Code de l'environnement) du 01 novembre à u 31 novembre 2021.

Objet : Le projet de la ZAC à vocation économique Parc Briard Frégy-Bertaux fait l'objet d'une évaluation environnementale et est exempté d'enquête publique en application de l'article 1 de l'art. L123-2 du Code de l'environnement.

Projet soumis à approbation : La ZAC multirisques Parc Briard Frégy-Bertaux, située à Fontenay-Trésigny (77610), d'une superficie totale de 14,92 hectares. L'opération concerne deux sites distincts :
- Le Parc Briard Frégy, situé à l'Est de la commune (6,38 Ha).
- Le Parc Briard Bertaux, situé à l'Ouest de la commune (8,54 Ha).

En termes de programmation, la ZAC est destinée à accueillir des activités tertiaires, artisanales et commerciales.

Mise en œuvre de la participation : La participation du public par voie électronique est ouverte et organisée par l'autorité compétente pour autoriser ce projet et approuver ce programme : Communauté de Communes du Val Briard, 2 rue des Vieilles Chapelles, 77610 Les Chapelles Bourbon. (Renseignements : M. Eric GLORIT - chargé de projets - e.glorit@valbriard.eu)

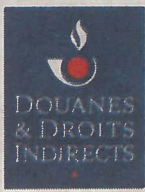
Contenu du dossier : le dossier de création et son étude d'impact, l'avis de la commune de Fontenay-Trésigny, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage à l'autorité environnementale, le bilan de la concertation préalable menée en avril et mai 2019.

Modalités de la participation du public :
- Mise à disposition du dossier en version numérique sur le site internet de la Communauté de Communes : www.valbriard.eu sur la période du 01 novembre au 31 novembre 2021 inclus ;
- Les observations du public seront recueillies via l'adresse mail : contact@valbriard.eu
- La consultation du dossier en version numérique sur un ordinateur mis à disposition du public à la Maison France Service 06, rue Lamartine 77540 Rozay-en-Brie, lundi 9h/12h - 14h/17h30, mardi 14h/18h, mercredi 9h/12h - 14h/18h, jeudi 14h/17h30, vendredi 9h/12h.
- Ce dossier sera aussi mis à disposition du public, sur support papier au siège de la Communauté de Communes, du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-18h.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation. Une fois approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val Briard, elle sera consultable pendant 3 mois sur le site internet de la Communauté de Communes au plus tard à compter de la date de publication de la décision de l'autorité compétente.

Au terme de la participation du public, le dossier de création de la ZAC Parc Briard Frégy-Bertaux pourra être proposé à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val Briard.

La mise en œuvre du projet nécessitera par ailleurs l'obtention d'un avis favorable au titre de la Loi sur l'Eau.



DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ILE DE FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECT DE PARIS-EST
AVIS D'IMPLANTATION

Il est engagé une procédure d'implantation d'un débit de tabac sur la commune de SAACY-SUR-MARNE (77730) simultanément « par transfert » et « par voie d'appel à candidatures » dans le périmètre suivant :
- la rue du Chef de Ville depuis le n 2 jusqu'au n32 côté pair et jusqu'au n29 côté impair.

1) APPEL à TRANSFERT (trois mois). Elle se déroulera du mercredi 3 novembre 2021 au jeudi 3 février 2022 à minuit (inclus).

Tout détenant de tabac en exercice dans le département de la Seine-et-Marne a priorité dans ce délai pour demander l'autorisation de transférer son débit de tabac dans le périmètre ainsi déterminé (s'adresser à la direction régionale des douanes de Paris-Est).

2) APPEL à CANDIDATURE (deux mois). Elle se déroulera du vendredi 3 décembre 2021 au jeudi 3 février 2022 à minuit (inclus).

Toute personne souhaitant participer à l'appel à candidatures devra apposer sa signature sur le cahier des charges mis à disposition à compter du 3 novembre 2021 :
- soit à la Direction régionale des douanes de Paris-Est (tél : 09 70 27 21 20)
9 cours de l'Arche Guédon 77200 TORCY

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14 h à 17h.

- soit à la Mairie de Saacy-sur-Marne (Tél : 01 60 23 60 35)
1 rue des Ecoles 77730 Saacy-sur-Marne
Horaires d'ouverture : lundi de 9h à 10h, mardi de 16h à 18h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 16h à 18h, samedi de 9h à 12h. Fermé le vendredi.

Tout candidat ayant répondu à l'appel à candidature ne pourra être retenu qu'en cas d'échec de la procédure de transfert.

Les dossiers de candidature devront être adressés à la direction régionale des douanes de Paris-Est au plus tard le vendredi 18 février 2022 à minuit, délai de rigueur (cachet de la Poste faisant foi).

Constitution de société

Création de la sci : atlas77. Siège : 109 AVENUE PASTEUR 77181 COURTRY. Capital : 1000 €. Objet : L'acquisition, l'administration, la restauration, la construction, et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers. Gérant : SOUFIANE BOUABDALLAOUI, 109 AVENUE PASTEUR 77181 COURTRY. Durée : 99 ans au rcs de MEAUX. Cessions soumises à agrément.

Par acte sous seing privé en date du 12/10/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : SUZYLAP
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 euros
SIÈGE : ZAC du Parc - 13 rue Louis Blériot - 77290 COMPANS

OBJET : L'acquisition, la détention, la gestion ainsi que la cession ou l'apport de toutes participations dans le capital de toutes sociétés françaises et étrangères, constituées ou à constituer, quels qu'en soient la forme et l'objet, par achat, souscription, échange ou autrement ;
Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi de toutes garanties à des opérations conformes à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement.

La définition de la stratégie du groupe, ainsi que la réalisation de prestations gratuites ou payantes de services au profit de toutes entités affiliées ou non, notamment dans les domaines stratégiques, commerciaux, financiers, comptables.

L'exercice de mandats sociaux au sein de toute entité affiliée ou non.
Ainsi que la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

DURÉE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être créées à un tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT : Josselin LAPIDUS demeurant 237 rue Marcadet - 75018 PARIS
Immatriculation au R.C.S de MEAUX

Par ASSP en date du 01/06/2021, il a été constituée une SASU dénommée :

BGC CORDONNERIE

Siège social : CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR MARKET AVENUE FRIDINGEN 77100 NANTEUIL-LÈS-MEAUX **Capital :** 1000 €
Objet social : CORDONNERIE **Président :** M BAGGI SELAMI demeurant 8 BIS QUAI SADI CARNOT 77100 MEAUX élu pour une durée de 99 ans. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MEAUX.

Divers société

STT DRIVE TRANSPORT

SAS au capital de 300 € **Siège social :** 2 Bis Rue Lavoisier 77270 VILLEPARISIS
Modification au RCS de MEAUX 899351258
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2021, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : Voiture de Transport avec Chauffeur à compter du 01/05/2021. Modification au RCS de MEAUX.

La reproduction de nos petites annonces est interdite

Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien

Rendez-vous sur www.leparisien.annonces-legales.fr

Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution

Plus de renseignements : 01 84 21 09 27